



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 10 novembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Linda Lecompte, Agente en comptabilité et finances et Linda Laplante, secrétaire de direction.

Est absent, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal. Le poste du secteur Vaudreuil est vacant.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, veuillez les adresser à madame Laplante à l'adresse [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca).

Il souligne la présence de monsieur Ramy Khoriaty, attaché politique du député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke et de madame Jessica Brisson du bureau de la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

**CA 21-11-10-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 33.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 21-11-10-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 5.1.8 « Participation du préfet et du directeur général à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2021 à Québec : information » et 5.2.5.2 « Renouvellement de l'entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Centre des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges : information ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.



Procès-verbal du comité administratif de la



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	<p>Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13h30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.</p> <p>Réception de la décision de la CPTAQ par courriel. La CPTAQ demande à la Municipalité et à la MRC de confirmer leur intention de travailler au dépôt d'une demande d'inclusion simultanément à la demande d'exclusion pour l'école primaire.</p> <p>Rencontre le 6 octobre 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier.</p> <p>Adoption de la résolution suivante : « Demande à la Commission de protection du territoire agricole pour l'inclusion à la zone agricole du lot numéro 2 047 347 à Les Cèdres : autorisation » lors du conseil extraordinaire du 6 octobre 2021.</p>
Achat de 9 000 chemises de classement codifiées pour dossiers de la CMR à la firme Classement Luc Beaudoin au coût de 11 296,29 \$ incluant le transport et l'installation dans la voûte des archives	CA 21-10-06-05	Commande passée. En attente de livraison.
Achat d'un casier de rangement à deux portes pour les procureurs de la défense suite à l'adoption du décret 1141-2021 par le gouvernement du Québec pour la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 635 \$ avant taxes : autorisation	CA 21-10-06-06	Commande passée, réception le 8 décembre 2021
Appui financier de 24 999 \$ au Comité 21 pour le projet de Symbiose industrielle Montérégie Ouest dans le cadre de la subvention octroyée par le Fond régions et ruralité et participation au comité de pilotage du projet : autorisation	CA 21-10-06-07	Résolution transmise au Comité 21. Le lancement officiel avec le FRR aura lieu en novembre après les élections municipales.
Appui à l'INRS-EAU pour le dépôt d'une demande de financement de 100 000 \$ au Fonds de la recherche du Québec (FRQ), volet visage municipal aux fins d'adapter l'analyse fréquentielle des cotes de crue des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'aléa des changements climatiques : appui	CA 21-10-06-08	Demande de financement envoyée par l'INRS. Attente de la réponse du FRQ.
Octroi d'un contrat à Service location tapis commercial inc pour la location de tapis pour le couloir de la réception de la MRC située au 280, boulevard Harwood pour la saison 2021-2022 au montant de 532,87 \$ plus taxes : autorisation	CA 21-10-06-14	Le bon de commande a été approuvé, les services de location débutent la semaine du 1 <sup>er</sup> novembre jusqu'au 30 avril 2022.



Octroi d'un contrat à déneigement Léandre Viau pour effectuer le déneigement à la MRC située au 280, boulevard Harwood pour la saison 2021-2022 au montant de 10 145 \$ plus taxes : autorisation	CA 21-10-06-15	Le contrat a été signé, le bon de commande approuvé et transmis à Viau.
Octroi d'un contrat de surveillance d'alarme intrusion et incendie pour les bâtiments du pôle civique de la MRC et de l'écocentre de la MRC à Vaudreuil-Dorion à la firme Alarme provinciale au montant annuel de 862,20 \$ avant les taxes: entérinement	CA 21-10-06-16	Contrat octroyé
Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges - ajout d'une rampe pour personnes à mobilité réduite au conteneur du guichet Desjardins à Saint-Polycarpe : autorisation	CA 21-10-06-17	Travaux terminés
Résiliation du contrat Bell mobilité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à compter du 15 octobre 2021 en conformité avec l'adoption de la nouvelle politique de gestion des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et revente des appareils mobiles	CA 21-10-06-18	Résiliation envoyée. Sera complétée le 15 novembre selon le contrat.

### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2021 : ADOPTION

**CA 21-11-10-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 2 octobre 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021 : ADOPTION

**CA 21-11-10-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 6 octobre 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

## 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 21-11-10-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-11-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.



« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-11-10, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

**5.1.2 RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CONGRÈS 2021 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : ADOPTION**

**CA 21-11-10-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'adopter** le rapport de dépenses du directeur général pour le Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3 RAPPORT DE DÉPENSES – RENCONTRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉLUES ET ÉLUS DU 28 SEPTEMBRE 2021 : ADOPTION**

**CA 21-11-10-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'adopter** le rapport de dépenses de la Rencontre-échange avec les élues et élus du 28 septembre 2021.

**Proposition adoptée.**

**5.1.4 BUDGET - SUIVI : INFORMATION**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que l'étude du budget, point par point, suivra la présente séance du comité administratif et que les documents budgétaires seront envoyés le 11 novembre 2021.

**5.1.5 FRAIS DE REPRÉSENTATION**

**5.1.5.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU, POUR UN MONTANT DE 130 \$ POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2021 : AUTORISATION**

**CA 21-11-10-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'autoriser** le remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, pour un montant de 130 \$ pour les mois de septembre et octobre 2021.

**Proposition adoptée.**

**5.1.6 FORMATIONS**

**5.1.6.1 FORMATION DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DEUX EMPLOYÉES DE LA MRC AU COÛT DE 250 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**



CONSIDÉRANT que la Loi exige en tout temps la présence du nombre de secouristes prescrit par règlement;

CONSIDÉRANT que l'employeur a l'obligation d'inscrire au moins 2 secouristes à la formation;

CONSIDÉRANT que la formation doit être suivie aux trois ans;

CONSIDÉRANT que mesdames Linda Lecompte et Hélène Thibault sont secouristes à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que leur carte de secouriste expire le 5 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 454

02 130 00 454

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** la responsable des ressources humaines à signer la Demande de formation de secouristes en milieu de travail afin de permettre à mesdames Linda Lecompte et Hélène Thibault de participer à deux jours de formation de secouristes en milieu de travail, d'ici janvier 2022, chez Formation Langevin pour un coût total de 250 \$ plus taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.6.2 PARTICIPATION DE DEUX AGENTS EN ENVIRONNEMENT AUX FORMATIONS DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR), TROIS WEBINAIRES DE 2 H 30 MIN CHACUN, POUR UN MONTANT DE 310 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'AOMGMR, association des organismes municipaux qui œuvre en gestion de matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR organise deux fois par année des formations à l'intention de ses membres afin de présenter et partager les grandes orientations, les changements législatifs et réglementaires, les nouveautés technologiques, ainsi que les initiatives et défis des municipalités en GMR;

CONSIDÉRANT QUE les formations de novembre, sous forme de trois webinaires d'une durée de 2 h 30 min chacun, traiteront de sujets d'intérêt pour la MRC, tels que les avancements dans les dossiers de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, les répercussions réglementaires sur le développement des écocentres, les activités d'information, sensibilisation et éducation en GMR dans le cadre de la révision des PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont des lieux enrichissants d'échange et de partage pour connaître ce qui se fait de mieux en GMR;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** deux agents en environnement de la MRC à participer aux webinaires offerts par l'AOMGMR en novembre et décembre 2021 pour un coût total de 310 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.7 ACHATS / ABONNEMENTS**



**5.1.7.1 ACHAT DE MATÉRIEL D'ENTREPOSAGE POUR LA COLLECTE DU POLYSTYRÈNE DANS LE RÉSEAU DES ÉCOCENTRES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la résolution 21-10-20-12 octroyant un contrat de deux ans pour la collecte, le transport et la valorisation du polystyrène dans le Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT les besoins en matériel d'entreposage pour le polystyrène tels que des sacs de plastique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

**d'autoriser** l'achat du matériel d'entreposage pour la collecte du polystyrène dans le réseau des écocentres pour un montant maximal de 3 000 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.1.7.2 ABONNEMENT À NOTARIUS POUR L'UTILISATION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'INGÉNIEURE DE MADAME STÉPHANIE LAVERGNE AUX COÛTS DE 140 \$ POUR FRAIS D'ADHÉSION UNIQUE ET DE 185 \$ POUR ABONNEMENT ANNUEL 2021-2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE 325 \$ EXCLUANT LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le retour en poste de l'ingénieure aux cours d'eau suite à une absence pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel de l'abonnement à Notarius pour la signature électronique de l'ingénieure aux cours d'eau et membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieure aux cours d'eau doit signer et sceller des plans et devis pour des travaux dans des cours d'eau dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 414;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Martel**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Guy Pilon et résolu**

**d'autoriser** le paiement des frais d'adhésion unique de 140 \$ et des frais d'abonnement annuel pour 2021-2022 de 185 \$ pour un montant total de 325 \$ excluant les taxes applicables à Notarius pour la signature électronique de l'ingénieure aux cours d'eau.

**Proposition adoptée.**



### 5.1.8 PARTICIPATION DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) LES 1<sup>ER</sup> ET 2 DÉCEMBRE 2021 À QUÉBEC : INFORMATION

CONSIDÉRANT la tenue de l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription de l'événement sont de 247,20 \$, taxes incluses, par participant, en plus des frais d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 110 00 346

02 130 00 346

**CA 21-11-10-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au Congrès 2021 de la FQM, à titre de membres, au coût de 247,20 \$ chacun (incluant les taxes applicables) et **d'autoriser** les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

## 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 5.2.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE 15 000 \$ VISANT À SOUTENIR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du vendredi 8 octobre 2021, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) a approuvé le protocole d'entente visant à soutenir la Table dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les MRC et l'agglomération de Longueuil se sont engagées à faire entériner les présentes par les instances appropriées dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que les MRC et l'agglomération de Longueuil se sont engagées à verser chacune, dans les soixante jours de la signature des présentes, sous forme d'une subvention au RTDM, un montant forfaitaire unique de 15 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** la signature du protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie et de verser au Regroupement des Tables décisionnelles de la Montérégie le montant forfaitaire unique de 15 000 \$ visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022.

**Proposition adoptée.**



**5.2.2 OCTROI DE CONTRAT À MADAME VÉRONIQUE BOUCHARD POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 24 088,46 \$, TAXES INCLUSES POUR LA GESTION DES PROGRAMMES D'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la gestion des programmes d'aide à l'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la gestion des programmes d'habitation avec Véronique Bouchard vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service et l'expérience de madame Véronique Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même les fonds de la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour la « Gestion des programmes d'habitation » à madame Véronique Bouchard, pour un montant maximum de 24 088,46 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**Proposition adoptée.**

**5.2.3 OCTROI DE MANDAT AU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR RÉVISION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC AINSI QUE D'AUTRES PROJETS DE GESTION DOCUMENTAIRE POUR UN COÛT TOTAL DE 11 159,50 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les archives* oblige les organismes publics à adopter et à tenir à jour un Calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT que l'évolution des activités de la MRC suggère une mise à jour du Calendrier de conservation afin de refléter cette évolution;

CONSIDÉRANT que des outils de gestion documentaire complémentaires tels une procédure de gestion des courriels et une procédure de numérisation seraient profitables à l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'une révision du serveur « G » et des recommandations qui en découlent pourraient apporter une amélioration notable au chapitre du classement;

CONSIDÉRANT que la MRC détient des documents anciens qui seraient utiles aux chercheurs et que, conséquemment, il s'avère important de s'interroger sur la pertinence de les conserver dans la voûte de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges est un OBNL qui a pour mission de conserver les archives de Vaudreuil-Soulanges et de les rendre accessibles aux chercheurs;

CONSIDÉRANT que le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges a soumis une proposition de service en trois phases répondant bien aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT que le présent mandat correspond à la phase 1 de la proposition s'échelonnant sur l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le fonds Covid du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** un mandat au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour un coût total de 11 159,50 \$.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.4 AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **5.2.4.1 MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - RÈGLEMENT NUMÉRO 275 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275 de la Municipalité des Coteaux a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages autorisés dans la zone H-1-106;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 275 de la Municipalité des Coteaux indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 275 de la municipalité des Coteaux et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du Règlement numéro 275 de la Municipalité des Coteaux.

**Proposition adoptée.**

##### **5.2.4.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENTS NUMÉRO 110-2012-02 ET 113-2012-11 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 110-2012-02 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de se conformer à la modification du Plan d'urbanisme numéro 110-2012;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** les Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe et qu'ils soient réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.



**de délivrer** le certificat de conformité des Règlements numéro 110-2012-02 et 113-2012-11 de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.4.3 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 692-01: AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 692-01 de la Ville de L'Île-Perrot a pour objet de modifier le Règlement numéro 692 relatif à la construction afin de retirer l'obligation de validation des codes de construction et de sécurité par le fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 692-01 de la Ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 692-01 de la Ville de L'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du Règlement numéro 692-01 de la Ville de L'Île-Perrot.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.4.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT N° 1275-298 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-298 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-298 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1275-298 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du Règlement numéro 1275-298 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.4.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE, SOIT POUR UN CIMETIÈRE, DES LOTS NUMÉRO 1 543 839 ET 4 711 706 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 432776 concernant la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 dans le but d'implanter un lieu de sépulture;



CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande à la MRC l'obtention d'une recommandation sous forme de résolution concernant le dossier numéro 432776 relatif à la demande de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, en vertu des articles 58.4 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-06-550 de la Ville de Vaudreuil-Dorion relative à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'utilisation à d'autres fins qu'agricole une partie des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de la Ville de Vaudreuil-Dorion est conforme au projet de règlement numéro 167-24 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la table régionale d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**que** la MRC **appuie** la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 543 839 et 4 711 706 dans le but d'implanter un lieu de sépulture.

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** tout document afférent.

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend **modifier** son schéma d'aménagement révisé suite à la décision de la CPTAQ sur la présente demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture.

**de transmettre** copie de la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

## **5.2.5 CULTURE**

### **5.2.5.1 AVENANT 2 - PROLONGATION À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu, le 22 août 2017, une convention ayant pour objet l'octroi, par la MINISTRE au BÉNÉFICIAIRE, d'une Aide financière pour la réalisation d'actions décrites à l'annexe A (ci-après la « Convention »);

CONSIDÉRANT que la Convention a été modifiée par avenant le 4 mai 2019 afin de majorer l'aide financière octroyée;

CONSIDÉRANT que certaines actions figurant au plan d'action ne sont pas complétées et que le BÉNÉFICIAIRE souhaite prolonger la durée de la convention afin de finaliser ces actions;

CONSIDÉRANT que la MINISTRE accepte d'accorder un délai supplémentaire de 18 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la Convention;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il convient de modifier la Convention;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-11-10-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'avenant 2 de la convention d'aide financière du programme d'Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications.

**Proposition adoptée.**

**5.2.5.2 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) : INFORMATION**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe les membres que l'entente entre la MRC et le CACVS se termine le 31 décembre 2021. Des discussions sont prévues avec le CACVS en vue du renouvellement.

**5.2.6 SÉCURITÉ**

**5.2.6.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA MRC AVEC LE GROUPE CLR POUR UN MONTANT DE 18 543,17 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le réseau de radiocommunication de la MRC compte un total de 6 sites d'antennes, 9 répéteurs, 18 canaux duplex et 2 sites relais répartis sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer, en tout temps, (24/7/365), le maintien du lien radio essentiel aux services de sécurité incendie et à leurs partenaires dans le cadre des opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe CLR portant sur l'entretien et la maintenance des équipements du réseau de radiocommunication et sur le service d'urgence 24/7/365 nécessaire pour palier à des pannes du réseau;

CONSIDÉRANT la satisfaction du service donné par l'entreprise Groupe CLR à la MRC;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-23** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement du contrat du Groupe CLR pour l'entretien et la réparation des équipements du réseau de radiocommunication en situation d'urgence pour un montant de 18 543,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

**5.2.6.2 OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN RADIOCOMMUNICATION À LA FIRME ORIGINE POUR UN MONTANT DE 13 000 \$, PLUS TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la responsabilité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'assurer en tout temps la fiabilité des services de radiocommunication sous couvert de 6 sites d'antennes, 9 répéteurs, 18 canaux duplex et 2 sites relais répartis sur le territoire de la MRC;



CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer le maintien du lien radio (24/7/365) essentiel aux services de sécurité incendie et à leurs partenaires dans le cadre des opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer et d'optimiser par mesure préventive, l'autonomie électrique des installations lors de pannes de courte et longue durée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être conseillé dans une approche d'amélioration continue en fonction des systèmes en place et pour toutes améliorations possibles selon les avancées technologiques en vigueur;

CONSIDÉRANT le besoin d'élaborer un programme détaillé de maintenance, de mise à niveau et d'amélioration continue des systèmes en place, applicable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT le besoin de recourir à des conseils relatifs au projet de mise à la terre du site relais situé à la caserne de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE la firme Origine, experts-conseils en télécommunication et connectique, s'est vu octroyée un mandat le 13 novembre 2018 par la MRC Vaudreuil-Soulanges dont la prestation de services s'est avérée satisfaisante;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** l'octroi du contrat à la firme Origine pour un montant de 13 000 \$, plus les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 100 heures au taux horaire de 130 \$/heure;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

## **5.2.7 INFO TERRITOIRE**

### **5.2.7.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SEMI-ANNUELLE AVEC LA FIRME K2 GÉOSPATIAL POUR UNE PÉRIODE DE (6) SIX MOIS POUR LES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET LA DIFFUSION DES DONNÉES GÉOMATIQUES VIA LA SOLUTION JMAP POUR UN MONTANT DE 21 450 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMap se termine le 30 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la solution JMap supporte toutes les données géomatiques de la MRC et des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est exclu du processus d'adjudication de contrat conformément à l'article 938, paragraphe 6° du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE K2 Géospatial est le seul fournisseur géomatique avec JMap;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée en juin 2016, concernant la fourniture de services additionnels en géomatique aux 23 municipalités, oblige la MRC à diffuser des données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité Info territoire a demandé à la rencontre du 9 septembre 2021 de renouveler le service JMap jusqu'à l'intégration d'AccèsCité Territoire à la nouvelle plateforme web de la MRC;



CONSIDÉRANT les fonds disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 690 00 452 (35 %)

02 130 01 452 (65 %)

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-25** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente d'une période de (6) six mois avec la firme K2 Géospatial pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMap pour un montant de 21 450 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

#### **5.2.8 COURS D'EAU**

##### **5.2.8.1 PROJET RESSOURCE DU COBAVER-VS : APPUI FINANCIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) a obtenu le financement du programme Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1 Soutien au rayonnement des régions 2020-2022 pour le projet ReSource qui permettra non seulement d'analyser la qualité de l'eau souterraine et de caractériser la recharge, d'éduquer et de sensibiliser les propriétaires, mais permettra également de développer des outils d'aide à la planification régionale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe 12 MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, 4 organismes de bassins versants de la Montérégie, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 10 septembre 2020 a recommandé l'appui financier du projet avant le dépôt au FRR;

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER-VS demande l'appui et la contribution financière de la MRC pour le projet ReSource pour un montant total de 4 891,29 \$ étalé sur 3 ans de 2021 à 2023 afin de produire un effet de levier pour obtenir cette aide financière du FRR;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'autoriser** la participation financière de la MRC au projet ReSource pour un montant de 4 891,29 \$ incluant les taxes applicables étalé sur les années 2021 à 2023 et **d'autoriser** le directeur général adjoint à signer l'entente avec le COBAVER-VS.

**Proposition adoptée.**

##### **5.2.8.2 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU CHEVRIER/GRANDE-LIGNE-DE-RIGAUD SUR LE LOT 3609228 DANS LA VILLE DE RIGAUD: MANDAT AU TRAPPEUR PATRICK ROZON POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$;**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Chevrier/Grande Ligne de Rigaud sur le lot 3 609 228 dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'entériner** le mandat au trappeur Patrick Rozon pour le piégeage de castors au montant de 100 \$ par castor piégé en dehors de la saison de piégeage pour un montant maximum de 1 000 \$.

**Proposition adoptée.**

**Plan du barrage de castors sur le cours d'eau Chevrier /Grande-Ligne de Rigaud à Rigaud**



**5.2.8.3 OBSTRUCTION PAR BARRAGES DE CASTORS SUR LE COURS D'EAU CHEVRIER/GRANDE-LIGNE-DE-RIGAUD SUR LE LOT 3609228 DANS LA VILLE DE RIGAUD: MANDAT À CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC. POUR LE RETRAIT DU BARRAGE DE CASTORS POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 1034,78\$ TOUTES TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'il y a une obstruction sur le cours d'eau Chevrier/Grande Ligne de Rigaud sur le lot 3 609 228 dans la ville de Rigaud;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les obstructions sur les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-28** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'entériner** le contrat à Construction J. Richard Gauthier inc. pour le retrait du barrage de castors pour un montant maximum de 1 034,78 \$ toutes taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

### 5.2.9 ENVIRONNEMENT

#### 5.2.9.1 OCTROI D'UN MANDAT À BLAIN JOYAL CHARBONNEAU POUR APPORTER DES MODIFICATIONS AUX TABLEAUX DE BORD DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) ET AJOUTER LES ANNÉES 2021-2022-2023, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 850 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale, qui est l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles, doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente;

CONSIDÉRANT QU'afin de produire ce rapport de suivi, des tableaux de bord personnalisés pour chaque municipalité liée à un fichier maître ont été créés afin de collecter l'information et les données auprès des 23 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suite à une modification de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sont maintenant en vigueur pour 7 ans, prolongeant l'application des PGMR de la MRC jusqu'à la fin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les tableaux de bord doivent être ajustés afin d'ajouter les années 2021-2022-2023, ainsi que certaines modifications pour recueillir les informations des municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de service du fournisseur Blain Joyal Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-29** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** l'octroi d'un mandat à l'heure à Blain Joyal Charbonneau pour apporter des modifications aux tableaux de bord des PGMR et ajouter les années 2021-2022-2023 pour un montant maximal de 3 850 \$, avant taxes.

**Proposition adoptée.**

### 5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.



## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 SPÉCIALISTE EN GÉOMATIQUE – ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en juillet 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de monsieur Hadrien Bois-Von Kursk à titre de spécialiste en géomatique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 69000 141 – 12,50 %;
- 02 13000 141 – 12,50 %;
- 02 69001 141 – 75 %.

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-11-10-30** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** l'embauche de monsieur Hadrien Bois-Von Kursk pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 3 novembre 2021, à titre de spécialiste en géomatique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 8, échelon 2 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Les sujets ont été traités sous le point 5.2.6.

### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 COURS D'EAU

Les sujets ont été traités sous le point 5.2.8.

### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le sujet a été traité sous le point 5.2.9.



### 10.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

### 11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

## 12. DÉVELOPPEMENT

### 12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

### 12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

## 14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante à l'adresse [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca).

## 16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**CA 21-11-10-31** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**que la séance soit levée à 14 h.**

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier